

NOTE DE SERVICE N° 147 /MBPE/DGD/DRC DU 08 OCT. 2020**Objet : Atelier de sensibilisation et de formation  
sur les mouvements transfrontaliers de déchets**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service que la Direction Générale des Douanes, en collaboration avec la Direction des Déchets et Substances Chimiques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, organise un Atelier de sensibilisation et de formation sur les mouvements transfrontaliers de déchets, **le lundi 19 octobre 2020, à partir de 08 heures 30 minutes**, à la Salle de Conférence de l'Ecole Nationale des Douanes.

Les responsables ci-après désignés sont invités à prendre les dispositions utiles en vue de leur participation effective à cette importante activité :

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	QUALITE / SERVICE
01	Lt. Col. DEZAI Bonguin Ferdinand	Sous-directeur de la Coopération et de l'Assistance Administrative / Modérateur / DRC
02	Col. ALLOU Kouassi Joseph	Chef de Bureau Abidjan Port / DSDPSS
03	Lt. Col. KONE Seydou	Chef de Bureau Scanner / DSDPSS
04	Cdt. AKPAGNI Assoa	Chef de Bureau Export / DSDPSS
05	Lt. Col. BOUA Kéké Viviane épouse TRAORE	Chef de Bureau Douane Aéroport / DSA
06	Lt. Col. KOUASSI Yao	Chef de Bureau Transit-BTA / DRE
07	Lt. GNENAHO Mathias	Chef de Bureau Prolo / DR. SAN-PEDRO
08	Cne KOUADIO N'gorand Rémy	Chef de Bureau d'Afforénou / DR. ABOISSO
09	Lt. DOUHO Aristide	Chef de Bureau Ouaninou / DR. MAN
10	Cne. BETRA Monoko Aimé	Chef de Bureau Ouangolo / DR. KORHOGO
11	Cne DATTE Amon	Chef de Bureau Pôgô / DR. KORHOGO
12	Cdt. ADOU Tah Félix	Chef de Bureau Takikro / DR. ABENGOUROU
13	Lt. Col. COULIBALY Yacouba	Chef de Bureau Central / DR. BOUAKE
14	Lt. SIO Gabin Marc	Chef de Brigade du Bureau Annexe SITARAIL / DR. BOUAKE
15	Cne KLA Siané Caroline Neuville Epse DJEGNAN	Chef de Bureau Formation Continue / DFD
16	M. ASSALE Kouakou Narcisse	Communicant / DCQP

**P.J : TDR de l'Atelier**

Le Directeur Général  
Le Directeur Général  
Général DA Pierre A.  
Officier de l'Ordre National

## TERMES DE REFERENCE

### **Atelier de sensibilisation et de formation à destination du personnel des douanes sur la procédure des transferts transfrontières des déchets**

#### **Contexte et justification**

La gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux est devenue une des préoccupations majeures de la communauté internationale en matière de protection de l'environnement. Les conséquences désastreuses du trafic illicite de déchets toxiques dans les pays en développement et notamment en Afrique dans les années 1980, ont permis une prise de conscience internationale concernant les mouvements transfrontières de déchets dangereux.

C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire a adhéré à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. Elle a également ratifié la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. L'objectif principal de ces deux Conventions est de protéger la santé humaine et l'environnement. Ces conventions sont des instruments juridiques contraignants mis à la disposition des états dans le but de promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des déchets.

Conformément aux dispositions desdites conventions, chaque Etat membre met en place une procédure pour l'autorisation de mouvement transfrontière de déchets. Ainsi, l'Etat Ivoirien, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, a pris trois (3) arrêtés. L'arrêté N°0011/MINEDD/DGE/PFCB du 15 mars 2012 crée un Comité National d'Analyse des dossiers de mouvements transfrontières de déchets et les arrêtés N°0012/MINEDD/DGE/PFCB et N° 00194/MINEDD/DGE/DDISC/PFCB définissent la procédure pour l'autorisation des mouvements transfrontières des déchets.

Afin de permettre aux acteurs de la filière des mouvements transfrontières de déchets de disposer de toutes les informations nécessaires pour mener à bien leurs activités, la Direction des Déchets Industriels et Substances Chimiques, secrétariat technique du Comité National d'Analyse des dossiers de mouvements transfrontières de déchets organise en partenariat avec la Direction Générale des Douanes une journée de sensibilisation et de formation destinée aux agents des douanes en service aux points

d'entrée et de sortie du territoire ivoirien. L'objectif est de sensibiliser ces fonctionnaires, qui demeurent des acteurs clés dans le transfert transfrontière de déchets, sur le rôle fondamental joué par ces derniers à la fois dans la promotion des conventions de Bâle et de Bamako et le respect de la réglementation et la sensibilisation à sa bonne mise en œuvre.

### **Objectif Général**

Cette journée a pour but de faire connaître aux fonctionnaires des douanes la procédure de notification des transferts des déchets en Côte d'Ivoire.

### **Les objectifs spécifiques sont :**

- Présenter les Conventions de Bâle et de Bamako ;
- Présenter la procédure de notification des transferts de déchets ainsi que les documents de notification et de mouvement ;
- Présenter les documents d'autorisation des transferts transfrontières de déchets ;
- Présenter les dispositions prises par la Douane en lien avec les mouvements transfrontières de déchets.

### **Résultats attendus**

- Les participants connaissent la procédure de notification des transferts transfrontaliers de déchets et les documents y afférents ;
- Les participants s'approprient les documents d'autorisation des transferts transfrontières de déchets.
- Les participants comprennent mieux le rôle de la Douane dans le processus de mouvement transfrontière de déchets.

### **Participants**

L'atelier regroupera :

<b>Structure</b>	<b>Nombre de personnes</b>
Direction Générale des Douanes	16
Autorité Nationale Compétente Convention Bâle	1
Secrétariat Technique Convention Bâle	4
Point Focal Convention Bamako	1
Point Focal Convention Bâle	1

## Date et lieu

L'atelier de sensibilisation se déroulera **le lundi 19 octobre 2020** de 09 h 30 à 13 h 00 à l'Ecole Nationale des Douanes sise au Plateau, quai fruitier.

## Programme

Heure	Activités	Intervenant(s)
8h30 – 9h30	Mise en place	Comité d'Organisation
9h30 – 10 h 00	Ouverture de la cérémonie et Allocutions <ul style="list-style-type: none"><li>• Directeur de la Formation et de la Documentation</li><li>• Représentant DG Douanes</li><li>• Représentant MINEDD</li></ul>	Comité d'Organisation
10 h 00 – 10 h 15	Pause-Café	
10h 15 -13 h 00	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation 1 : La Convention de Bâle</li><li>• Présentation 2 : La Convention de Bamako</li><li>• Présentation 3 : Procédure de notification, documents de notification et de mouvement / documents d'autorisation</li><li>• Présentation 4 : Dispositions prises par la Douane dans le cadre du suivi des mouvements transfrontaliers des déchets</li><li>• Questions – réponses</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Point Focal Convention Bâle</li><li>- Point Focal Convention Bamako</li><li>- Mme le DDISC</li><li>- Participants</li></ul>